

DOCUMENTS A FOURNIR LORS D'UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

- Imprimé de demande de carte d'identité (à retirer en Mairie) à remplir en NOIR
- Copie d'acte de naissance avec filiation (si 1^{ère} demande, si CNI périmée depuis + de 5 ans ou passeport périmé depuis + de 2 ans)
- Copie + original du livret de famille (pour les enfants)
- 2 photos d'identité (pas de photo numérique) : voir normes à respecter chez un photographe ou un photomaton agréé
- un justificatif de domicile (original + copie) : électricité, téléphone... (pour les jeunes majeurs habitants chez leurs parents : un justificatif de domicile des parents et une attestation de ces derniers certifiant l'hébergement, avec copie de la carte d'identité du père ou de la mère)
- ancienne carte d'identité + une photocopie
- certificat de perte ou de vol (+ un timbre fiscal de 25 Euros)
- Pour les mineurs : autorisation parentale (joindre la copie de la carte d'identité du représentant légal + l'original)
- En cas de divorce des parents du demandeur mineur : copie du jugement de divorce pour autorité parentale

A noter : A partir de l'âge de 12 ans (révolus) la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande pour signature et empreinte.